

MARCHE N°22FCS08
PRESTATIONS DE CONTROLE PERIODIQUE REGLEMENTAIRE
DES BATIMENTS ET EQUIPEMENTS DE LA VILLE

Le Maire de la Ville de CREPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu la délibération du Conseil municipal DEL2021-10-04 du 26 octobre 2021, portant délégation de pouvoir au Maire en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant la consultation menée sous forme de procédure adaptée,

DECIDE

Article 1 :

Un marché de fournitures courantes et services est conclu pour les lots 1, 2 et 3 avec la société DEKRA, PAE du Tilloy, 12 rue Léonard de Vinci, 60000 BEAUVAIS, représentée par Monsieur Sébastien EUCHER, Directeur d'agence.

Article 2 :

Le marché concerne les prestations de contrôle périodique réglementaire des bâtiments et équipements de la Ville de Crépy-en-Valois :

- lot 1 - Etablissements recevant du public (ERP), montant annuel de base : 10.404,24 €/HT
- lot 2 - Equipements de levage, montant annuel de base : 653,69 €/HT
- lot 3 - Aires de jeux, montant annuel de base : 832 €/HT

Le coût annuel par période est indiqué dans la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) pour chaque lot.

Ces prix sont révisibles annuellement.

Article 3 :

Le marché est conclu pour une période initiale de un an et six mois, soit jusqu'au 31/03/2024. Le marché est reconductible trois fois un an de manière tacite, soit une durée maximale de quatre ans et six mois.

Article 4 :

La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations et il en sera rendu compte au prochain Conseil municipal.

Fait à Crépy-en-Valois, le 13 septembre 2022

PUBLICATION

Date de mise en ligne sur le site Internet de la Commune :

15 SEPT 2022

Par délégation du Conseil municipal,
Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois



Accusé de réception en préfecture
080-216001750-20220913-DEC2022-80-DE
Date de télétransmission : 15/09/2022
Date de réception préfecture : 15/09/2022